

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
Mme Adam et Mme Gosselin-Fleury

ARTICLE 4 TER

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« budgétaires »

les mots :

« pour avis sur le projet de loi de finances ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.